



Synthèse Atelier 4  
« Urbanisme et Energie »  
Rencontres Nationales Energie et  
Territoires Ruraux  
26/09/2018 à Montmélian

## Contexte :

La prise en compte de l'énergie dans les documents d'urbanisme se développe. Au-delà des volets désormais réglementaires, de nombreux territoires se sont emparés de cette question pour faire connaître, recommander, voire prescrire des actions en cohérence avec les ambitions TEPOS. L'objectif de cet atelier est de faire un panorama des bonnes pratiques au niveau des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou non (PLUi et PLU), d'en tirer des enseignements et de s'inspirer des démarches pionnières pour avancer. Les PLU(i) ambitieux restent peu nombreux et dépassent rarement la déclaration d'intention, alors qu'ils représentent un levier opérationnel de la transition énergétique territoriale aussi bien dans le domaine des énergies renouvelables que ceux de l'efficacité énergétique et de la mobilité.

## Localement :

En Savoie plusieurs documents ont été faits à des échelles différentes sur la question de l'énergie et de l'urbanisme : un guide de l'énergie rédigé par l'association des pays tarentaise à destination des communes qui doivent rédiger leur PLU, une étude sur les dépenses énergétiques et les potentialités en énergie renouvelable à l'échelle d'un SCOT et le PLU de la Ville de Montmélian, la rédaction d'une OAP Climat énergie pour le PLUi HD de Grand Chambéry. L'ensemble de ces documents sont avant gardistes et peuvent inspirer d'autres collectivités.

## Partie Descendante :

Voir les présentations des intervenants.

## Partie Contributive :

La partie contributive de cet atelier avait un objectif clairement défini : « rédiger un cahier de recommandations permettant de guider les SCOTs et les PLUs dans la démarche de transition énergétique ». Ce travail s'est fait par groupe de 10 à 12 personnes. Les personnes considérant qu'elles avaient une expérience à partager ont été invitées à se répartir dans les différents groupes.

Chaque groupe a travaillé successivement sur 3 questions :

- Quelles sont les bonnes pratiques et les documents de référence ?
- Quelles recommandations pour permettre aux documents d'urbanisme d'agir dans le sens de la transition énergétique ?
- Quels points de vigilance ?

Chaque groupe a été ensuite amené à restituer leur travail auprès de l'ensemble des participants à l'atelier.

### Les bonnes pratiques et les documents de référence

#### En matière de guides :

Hespul a édité [un guide](#) sur la prise en compte de l'énergie dans les projets d'aménagement.

Amorce a édité [un guide](#) intitulé « l'élu et l'éolien » qui permet notamment de présenter la façon dont les projets éoliens interagissent avec les documents d'urbanisme.

Le CAUE 63 a publié [un guide](#) intitulé « Urbanisme et Energie : les enjeux Energie-Climat dans les documents d'urbanisme ». Ce guide, publié en 2016 fait l'objet actuellement d'un travail de réactualisation.

#### En matière d'ENR :

Le PNR des Grands Causses ([SCOT](#)) a travaillé une doctrine d'investissement sur les énergies renouvelables en s'appuyant sur un zonage prescriptif pour le développement des énergies renouvelables et une incitation forte à avoir du financement participatif. Cet investissement participatif ne se fait pas via une société d'investissement mais en lien avec les collectivités qui accueillent le projet avec en appui la SEM de la région Occitanie. Cette démarche a bénéficié d'un fort portage politique car les élus ont pris conscience de la ressource et souhaitent une participation active de la collectivité pour la valoriser.

#### En matière de solaire :

La commune nouvelle d'Annecy a mis en ligne [un cadastre solaire](http://grand-annecy.cadastre-solaire.fr/) (<http://grand-annecy.cadastre-solaire.fr/>) permettant à chaque habitant d'identifier le potentiel solaire de sa toiture, le coût d'une installation et les moyens pour avancer dans la réalisation du projet (solaire thermique ou photovoltaïque). Cette expérience est considérée par le groupe comme un bon moyen pour porter à la connaissance du public le potentiel d'énergies renouvelables.

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence « Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme » sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, l'EPCI dans le cadre d'une OAP prévoit de mettre à disposition des toitures pour un opérateur privé.

#### En matière de végétalisation :

Le PLU de Pantin (93) prévoit dans son règlement ([http://www.ville-pantin.fr/les\\_pieces\\_constitutives\\_du\\_plu.html](http://www.ville-pantin.fr/les_pieces_constitutives_du_plu.html)) des mesures d'adaptation au changement climatique : à titre d'exemple dans certaines zones, la toiture doit être traitée en toiture végétalisée pour la moitié minimum de la superficie de la totalité des toitures de la construction et comporter une épaisseur de terre d'au moins 0,30 mètre, couche drainante non comprise;

Certains PLU autorisent un empiètement sur l'espace public pour planter des végétaux grimpants sur les façades.

### En matière d'imperméabilisation :

Le [PLU de Bourgoin Jallieu](#) (38) exige une surface minimale d'espaces perméables proportionnelle à la surface du terrain du projet ou de l'opération entre 20 % et 50 % en fonction des zones.

### Autres documents de références :

Plusieurs documents de planification sont cités comme référence en matière de transition énergétique. C'est le cas de :

- [SCOT Sud 54](#)
- Le territoire du Thouarsais associant SCOT et Plan de paysage
- [Le SCOT du Douaisis](#)
- [Le PLUi d'Agen](#)
- [Le PLU du Grand Poitiers](#)

**De manière assez majoritaire, les participants à l'atelier s'accordent sur le fait qu'il manque un guide de référence récent sur le sujet. Chacun ayant une vision partielle de ce qui se fait sur ce sujet en pleine évolution.**

### Les recommandations

- Intégrer une ingénierie pour internaliser le lien entre l'énergéticien et l'urbaniste avec l'appui de structures extérieures (privés, CAUE, ALTE) via des comités permettant de co-construire le document.
- Se donner un calendrier cohérent entre les différents documents de planification (PLU, SCOT, PCAET) permettant de faire des économies de moyens et de gagner en cohérence entre les différents documents.
- Intégrer des moyens de financement de projet (financement participatif, SEM EnR ...).
- Suivre les évolutions réglementaires (qui sont parfois rapides) et les intégrer dans les documents de planification (exemple le solaire en intégration qui n'est plus la règle).
- Avoir des liens avec les services instructeurs notamment au moment de l'écriture des règlements.
- Travailler le lien avec les habitants, les acteurs du territoire : difficulté de mobiliser sur l'élaboration SCOT > certaines actions vis-à-vis des scolaires ont été couronnées de succès. De manière générale, trouver les moyens d'intéresser les habitants pour les rendre acteurs.
- S'appuyer sur une gouvernance engagée : implication politique mais pas seulement. Relation entre les équipes techniques et politiques / Relation de confiance. Bonne pratique Loos en Gohelle : délégation de pouvoir et binôme élu/technicien ; formation à la coopération et à la gouvernance partagée. Un séminaire élu permettant de recentrer le projet politique.

### Les points de vigilance

- Garder de la souplesse dans les règlements : les règles d'urbanisme sont parfois contraignantes (trop précis, orientation faitage, refus de toiture plate...) et empêchent de fait l'innovation.
- Surmonter les peurs parce que ces documents sont facilement attaqués : les collectivités qui ont témoigné lors de cet atelier ont beaucoup insisté sur le courage politique à avoir pour porter des démarches ambitieuses en faveur de la transition énergétique. Il faut faire preuve d'audace pour ouvrir la voie ! Si c'est la peur qui dicte la rédaction d'un document d'urbanisme, ça se traduira par un consensus « mou » et un document vide de sens.

- Surmonter les peurs d'augmenter le prix de la construction si des exigences sont trop importantes (impact mixité sociale, recours aux EnR...). Il est intéressant de s'appuyer sur les retours d'expériences pour rassurer sur ce point.
- Veiller à ce que l'énergie ne soit pas reléguée au second plan du fait d'autres priorités (survie du village...).
- Veiller à ce que les PLUi ne restent pas trop généraux et qu'ils soient ancrés dans les territoires.

S.Eyraud  
Le 18/12/2018